



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 4/10/2021

Objet de l'association

L'esprit dans lequel évolue l'association GaVioTa :

- regrouper un ensemble de choristes réunis pour le plaisir de chanter des harmonisations à plusieurs voix et avec accompagnement musical (musique vivante ou support musical).
- s'engager au soutien de causes humanitaires ou solidaires.
- gérer techniquement les différentes représentations, manifestations, concerts, auxquels elle participe.

Admission et qualité de membre

Les candidats sont soumis à audition, suite à une phase d'accompagnement du chef de chœur qui décidera de la recevabilité de la candidature. Celui-ci veille parallèlement à l'équilibre des pupitres pour valider les demandes de recrutement.

Adhésions

L'adhésion à l'association et sa reconduction sont conditionnées à l'engagement de participer aux activités proposées. La signature du bulletin d'adhésion vaut accord du RI de l'association.

L'autorisation du droit à l'image sera sollicitée. Celle-ci est valable pour une année de chant bornée en temps ordinaire, de **mi-septembre jusqu'à la date de la Fête musique** de l'année suivante. L'adhésion est reconductible tous les ans et effective au paiement.

Montant de l'adhésion

La cotisation de l'adhésion se fait à l'inscription. Elle sert à financer partiellement les frais réguliers de l'association (achats de partitions originales, assurance responsabilité civile, location garage...) et des frais ponctuels (location de salles/gîtes, achat de matériel, défraiement d'intervenants, etc.)

- La cotisation **plein tarif** est de 65€
- La cotisation **tarif réduit** est de 55€ : autre membre d'un même foyer, étudiant, demandeur d'emploi.

Radiation

Elle s'effectue par le constat :

- d'un comportement gênant le bon déroulement des répétitions ou des prestations.
- du non-respect des articles du RI.

Assemblée générale

L'AG Ordinaire se réunit chaque année au premier trimestre de l'année de chant.

Le bon fonctionnement et la dynamique de l'association s'appuient sur des commissions constituées par des membres volontaires et avec l'aval et l'appui des membres du bureau. Les frais afférents au bon fonctionnement de ces commissions sont préalablement validés par le bureau. Ces commissions sont :

- commission cadre de vie : assure la convivialité au sein du groupe.
- commission technique : assure une aide des aspects pratiques pour la mise en œuvre des répétitions et des concerts (organisation de la manutention et du transport du matériel de concert, préparation de salles...)
- commission costumes : permet une harmonie des tenues au sein du groupe.
- intendance partitions : permet essentiellement la gestion des partitions en concertation avec le chef de chœur.
- commission communication et promotion du groupe et des concerts : la communication, interne et externe au groupe, revêt plusieurs aspects compte-tenu des actions menées sur les supports adaptés : Site Internet, page Facebook, Instagram, voies de presse, affiches...

La partie musicale

Le chef de chœur assure l'activité chant du groupe et veille à son évolution par la préparation d'un programme annuel. Il consulte éventuellement les membres du groupe pour une partie de celui-ci.

Le chef de chœur assure les répétitions, veille à la cohérence polyphonique, prépare ou sélectionne des harmonisations, interagit avec la pianiste du groupe, met à disposition des supports voix pupitres.

Les locaux

Les répétitions ont lieu le lundi soir de 20h15 à 22h à l'Espace des loisirs et de solidarité, rue de l' **Eglise Saint-Joseph 50110 Cherbourg-en-Cotentin**. Le prêt de ce local fait l'objet d'une convention signée en mairie de la Ville le 15/10/2020. Cette mise à disposition, à titre gracieux, est acceptée depuis le 12/10/2020 et est renouvelée de manière express chaque année. (Extrait tiré de l'article 7 de ladite convention).

Une organisation est programmée en début d'année de chant pour assurer la mise en situation et le rangement des locaux dédiés, sous forme d'un planning désignant les choristes en charge d'assurer la mise en place des chaises et d'effectuer le ménage à l'issue des répétitions. Un protocole sanitaire, décliné à l'échelon de la collectivité locale et plus spécifique à GaViota est appliqué en cas de crise sanitaire.

Le garage

Un garage est loué, **19 rue Jean Fleury 50100 Cherbourg-en-Cotentin** pour entreposer les matériels propres à l'organisation des concerts.

L'Implication des choristes

La participation des choristes est vivement souhaitée pour assurer la dynamique de groupe ; celle-ci est assurément renforcée par **l'assiduité** aux répétitions, concerts, stages, dimanches de chants (généralement deux au cours de l'année).

Les « petits plus » que sont la randonnée annuelle, la Gaviothèque, les temps festifs, les clips vidéos sont autant d'occasions de renforcer la convivialité du groupe : merci d'en tenir compte.